

Se rassembler autour de la langue française et de la culture québécoise

Les Québécois forment une nation. Cette nation s'est construite au cours d'un parcours historique singulier qui en constitue l'héritage. Elle est aussi l'expression d'un vouloir-vivre collectif qui la projette résolument dans l'avenir. Cette nation possède une identité propre, une langue commune, un territoire défini et le droit inaliénable de disposer de son avenir.

Le rôle du gouvernement du Québec, à titre d'expression politique de la nation québécoise, la seule communauté majoritairement francophone en Amérique, est donc différent de celui des autres provinces. Les propositions du présent document visent à faire en sorte que le gouvernement du Québec assume pleinement les responsabilités particulières qui sont les siennes, notamment en ce qui a trait à la promotion de la langue française et au rayonnement de la culture québécoise.

La langue française forme le dénominateur commun de l'identité québécoise. Les mesures prises dans le passé pour en faire la promotion ont porté fruit. Mais les progrès observés restent insuffisants et parfois précaires. Au vu des circonstances actuelles, la Coalition pour l'avenir du Québec estime que des mesures vigoureuses doivent être prises pour consolider la position du français au Québec. Les mesures envisagées devront permettre une meilleure intégration des immigrants à la majorité francophone du Québec, une amélioration de l'enseignement du français et son utilisation accrue comme langue du commerce.

La culture façonne l'identité collective d'un peuple et en assure la cohésion et le développement. Négliger sa culture est une négation de soi-même. C'est aussi se priver d'un puissant outil de développement économique. La vitalité culturelle du Québec est indéniable. La Coalition croit cependant qu'il est possible de faire mieux pour tirer profit du dynamisme culturel des Québécois. Les politiques proposées visent à accroître la diffusion de la culture québécoise au Québec et à l'étranger.

1- Pour promouvoir le français au Québec : constats et mesures

Toute réflexion sur l'avenir du français au Québec doit s'appuyer sur un certain nombre de constats et de principes. Le français est la langue commune des Québécois mais elle n'en est pas la langue unique. Des minorités linguistiques vivent sur son territoire. Tout effort de promotion de la langue française doit s'inscrire dans le respect de la minorité de langue anglaise du Québec. Cette action doit aussi tenir compte de la fragilité de l'héritage linguistique des Premières nations. L'effort de francisation au Québec ne doit en aucun cas signifier un repli sur soi. Il doit au contraire prendre acte de la place dominante de l'anglais dans le monde contemporain et s'accompagner de mesures visant à en améliorer l'enseignement dans les établissements scolaires de langue française au Québec.

Les efforts de francisation au Québec devront être menés dans un contexte difficile. Tout a été dit sur la précarité du français en Amérique du Nord, une langue parlée par moins de 2 % de la population de ce territoire. Le recul important de la place relative du français dans l'ensemble canadien accroît davantage cette précarité. La proportion de personnes de langue maternelle française au Canada est passée de 29 % en 1951 à 22 % en 2006. Cette chute, ininterrompue depuis six décennies, est considérable et rien ne laisse présager que cette tendance se renversera dans l'avenir. La proportion de francophones au Canada chutera vraisemblablement à près de 20 % d'ici une dizaine d'années tout au plus.

Une donnée essentielle pour comprendre la problématique linguistique au Québec et au Canada est la baisse de la natalité. Pendant des générations, la fécondité plus élevée des francophones canadiens leur aura permis de ralentir la chute de leur poids démographique au Canada. Depuis les années 60, qui ont marqué une baisse sensible de la natalité chez les francophones du Québec et du Canada, aucun contrepois ne vient compenser les deux facteurs qui contribuent à accroître la proportion des anglophones au Canada, soit les transferts linguistiques des francophones hors Québec vers l'anglais et surtout, l'adoption massive de cette langue par les immigrants canadiens.

La baisse de la natalité n'est pas un phénomène unique au Québec, mais elle prend ici une signification particulière. Le recours à l'immigration est devenu avec le temps une dimension

importante de la politique démographique du Québec. L'immigration constitue dorénavant, et constituera encore davantage dans l'avenir, une clé de la croissance démographique au Québec et un frein à une diminution trop brutale de son poids démographique dans l'ensemble canadien.

Le comportement linguistique à venir des immigrants, et notamment la proportion d'entre eux qui choisira d'adopter le français comme langue d'usage, constitue une dimension fondamentale sinon, aux yeux de plusieurs, le facteur clé qui déterminera le succès de tout effort de francisation. Ceci est particulièrement vrai à Montréal où s'établissent près de 90 % des nouveaux venus au Québec. La proportion des transferts linguistiques des allophones vers le français – à peine 51 % selon les données les plus récentes – reste largement inférieure au niveau requis pour assurer le maintien du poids démographique du groupe francophone au Québec en général et à Montréal en particulier.

La lucidité doit être à l'ordre du jour dans la conception et la mise en œuvre de mesures susceptibles de consolider et renforcer la position du français au Québec. Cette entreprise devra être menée de manière souple, tolérante, mais aussi résolue en gardant à l'esprit qu'elle sera conduite dans des circonstances difficiles au nombre desquelles figurent l'attrait universel de l'anglais, la diminution marquée des personnes de langue maternelle française à Montréal et le recul continu du poids démographique du français et du Québec dans l'ensemble canadien. Voilà pourquoi la Coalition estime qu'un nouveau souffle doit être donné à l'effort de francisation du Québec entrepris il y a un peu plus de trois décennies avec l'adoption de la Loi 22 puis de la Charte de la langue française.

Si la promotion du français passe par une action politique vigoureuse, elle ne saurait faire l'économie toutefois d'une plus grande responsabilisation des francophones eux-mêmes. Ce n'est pas être moralisateur que d'inviter chacun à se sentir responsable de l'avenir de la langue française et de la culture québécoise, et de rappeler que trop souvent, pour une série de raisons souvent louables mais néanmoins problématiques, les Québécois francophones ont l'habitude de passer à l'anglais dès qu'ils devinent que leur interlocuteur n'a pas le français comme langue maternelle. Cette mauvaise habitude individuelle a des conséquences collectives. Pourtant, la vitalité du français au Québec dépend des Québécois eux-mêmes, de leur attachement chaque

jour réaffirmé à cette langue, qui n'est pas pour eux seulement un moyen de communication, mais aussi une manière de s'investir dans le monde, d'exprimer leur singularité, d'offrir en partage au monde leur singularité et leur universalité.

Compte tenu de ce qui précède, la Coalition propose une série de mesures dans les quatre champs d'action suivants afin de consolider la situation du français au Québec :

L'intégration des immigrants

Les Québécois ne peuvent se permettre de demi-succès dans l'intégration harmonieuse des immigrants à la majorité francophone. Force est d'admettre que l'augmentation spectaculaire du nombre d'immigrants au cours de la dernière décennie – leur nombre a atteint 53 985 personnes en 2010, soit une augmentation de 67 % par rapport à l'an 2000 – n'a pas été accompagnée de la mise en place de ressources appropriées pour assurer l'intégration de cet important contingent de nouveaux venus à la société québécoise. Dans un rapport récent, le Vérificateur général du Québec a notamment mis à jour un certain nombre de problèmes relatifs au traitement administratif des dossiers de sélection des immigrants en soulignant que la grille de sélection utilisée pour assurer l'arrimage entre leur formation et les besoins du marché du travail était d'une efficacité limitée. Des préoccupations de même nature ont été exprimées dans un mémoire déposé récemment en commission parlementaire par le Conseil supérieur de la langue française. Dans ce mémoire le Conseil, après avoir noté que le gouvernement du Québec ne prend pas tous les moyens nécessaires pour intégrer les immigrants, propose une série de mesures pour mieux assurer leur intégration à la majorité francophone du Québec et au marché du travail. Les pistes proposées par le Conseil pour atteindre ces objectifs paraissent prometteuses mais ne porteront véritablement fruit que si des ressources suffisantes y sont consacrées.

Le constat est clair. Les outils et les ressources consacrés à la sélection, l'accueil et l'intégration des immigrants au Québec sont insuffisants pour garantir leur employabilité et favoriser, dans les meilleures conditions possibles, leur intégration à la majorité francophone. Cette situation dessert à la fois les immigrants et le Québec. En gardant à l'esprit qu'une réflexion plus large sur la problématique de l'immigration devra être menée, les mesures spécifiques suivantes sont

proposées afin d'assurer une intégration plus importante et plus harmonieuse des immigrants à la majorité francophone du Québec :

Proposition 1. Les ressources consacrées à l'intégration des nouveaux arrivants doivent être beaucoup plus considérables. Il est proposé que le budget consacré à cet effort soit substantiellement accru au cours des prochaines années. Les ressources consacrées à l'enseignement du français aux immigrants adultes devront faire l'objet d'une bonification particulièrement importante. Cette mesure permettra d'offrir une formation plus étoffée et plus approfondie du français et une meilleure connaissance de la culture québécoise à cette clientèle. Elle permettra aussi de consolider le statut professionnel des enseignants qui se dévouent à cette tâche et d'améliorer leur rémunération. Des réaménagements permettront à ces personnes d'envisager des plans de carrière qui leur assureront plus de stabilité et une meilleure reconnaissance. Finalement, des ressources seront aussi consacrées pour assurer une meilleure intégration des immigrants sur le marché du travail. Un effort particulier sera fait pour aider les autorités des régions éloignées des grands centres à accueillir davantage d'immigrants. Les sommes prévues pour atteindre ces objectifs permettront de doubler les ressources du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles consacrées à l'intégration des nouveaux arrivants (108 millions de dollars) et constitueront une augmentation de plus de plus de 40 % de l'effort consacré à l'intégration des immigrants par l'ensemble des ministères.¹

Coût estimé de la mesure : 125 millions de dollars.

Proposition 2. Au vu du manque flagrant de ressources et de l'absence de planification adéquate ayant caractérisé l'augmentation importante du nombre d'immigrants ces dernières années, la Coalition propose d'observer une pause de 2 ans afin de redéployer de manière plus rationnelle et plus efficace l'effort d'intégration des immigrants à la société québécoise. Au cours de cette

¹ En plus d'une augmentation générale des fonds alloués pour mieux intégrer les immigrants, des efforts seront consacrés, en collaboration avec les partenaires du marché du travail, afin de favoriser une meilleure reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants, qui constitue l'un des principaux obstacles à une intégration réussie, ainsi qu'à mettre en œuvre des mesures pour attirer et retenir davantage l'immigration économique, notamment les immigrants investisseurs. Dans la même perspective, un plan d'action concret sera également mis de l'avant afin que l'immigration soit davantage arrimée aux besoins du marché du travail et que le Québec puisse ainsi mieux bénéficier de l'immense richesse que constituent les immigrants.

période transitoire, le nombre d’immigrants au Québec sera ramené à 45 000 personnes par année. Ce seuil, qui correspond à peu de choses près à la moyenne annuelle d’immigrants reçus au Québec au cours de la dernière décennie (44 000), sera progressivement augmenté afin d’atteindre une cible de 50 000 arrivants annuellement après la mise en place de mesures visant à maximiser leur employabilité et à mieux assurer leur intégration à la communauté linguistique francophone du Québec. Cette période de transition permettra notamment d’examiner des pistes en vue d’augmenter davantage la proportion d’immigrants ayant une connaissance d’usage du français lors de leur arrivée au Québec. L’atteinte de ces deux objectifs va de pair puisque de nombreux employeurs ont souligné que l’absence de maîtrise adéquate du français constituait un frein à l’embauche pour de nombreux immigrants.

Proposition 3. Des discussions seront entreprises avec le gouvernement fédéral afin de renégocier les modalités de l’Accord Canada-Québec touchant les réunifications familiales. Le nombre d’immigrants admis via ce canal représentait environ 20 % des immigrants admis au Québec en 2010. La gestion de ce contingent particulier permettrait de porter à environ 95 % le pourcentage d’immigrants sélectionnés par le gouvernement du Québec et d’assurer une cohérence accrue dans l’atteinte des objectifs du Québec en matière d’immigration.

Le français langue du commerce

Proposition 4. Il importe d’envoyer un signal clair à propos de la langue du commerce au Québec. C’est un grief récurrent : il est de plus en plus difficile de se faire servir en français à Montréal dans certains commerces. Dans le commerce au détail, le français est parfois malmené; souvent même, il est absent. Cela ne contribue certainement pas à favoriser l’image du français comme langue indispensable et nécessaire à la vie courante à Montréal. L’Office québécois de la langue française devra prendre ses responsabilités à cet effet en s’assurant que le visage français de Montréal ne se reflète pas seulement dans la vitrine et l’enseigne des commerces mais dans la possibilité aussi, pour chacun, de se faire servir en français.

L'éducation

Proposition 5. Des ressources accrues seront consacrées à l'enseignement du français dans le réseau collégial québécois. Diverses pistes seront envisagées incluant notamment une modulation de la tâche des professeurs de français et l'embauche d'auxiliaires d'enseignement. Des consultations avec les principaux intervenants (enseignants, parents et représentants des étudiants) seront menées afin de mieux canaliser l'emploi des ressources additionnelles consacrées à cette mesure. L'ajout de ces ressources additionnelles sera accompagné d'un relèvement des exigences relatives à la maîtrise du français menant à l'obtention du diplôme d'études collégial. De plus, des efforts et des ressources accrues seront consacrés pour améliorer l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dans le réseau collégial. L'objectif est de mieux préparer les étudiants au milieu du travail et de rendre les collèges de langue française encore plus attrayants pour ceux qui souhaitent bonifier leurs compétences linguistiques.

Coût estimé des mesures : 125 millions de dollars.

La prérogative du gouvernement du Québec en matière linguistique

Proposition 6. Le Québec doit être souverain en matière linguistique en raison de sa réalité objective en Amérique du Nord. Il est légitime pour son gouvernement d'utiliser la clause dérogatoire lorsqu'il s'agit de défendre la langue française. Si l'emploi de la clause dérogatoire reste cependant une mesure de dernier recours et si son utilisation sans discernement constituerait une très grave erreur, en exclure l'emploi a priori serait de priver le gouvernement du Québec d'un outil pour assurer la pérennité de la langue française. La Coalition estime que le gouvernement du Québec, comme le Parti libéral sous la direction de Robert Bourassa en 1988, ne doit donc pas exclure cette éventualité lorsque ses objectifs fondamentaux en matière de protection de la langue française au Québec sont compromis par une interprétation de la Constitution de 1982 à laquelle le Québec n'a toujours pas adhéré.

La question des écoles passerelles en donne un bon exemple. Les écoles dites « passerelles » offrent la possibilité à des parents n'ayant pas fréquenté l'école anglaise au Québec et au Canada

d'envoyer leurs enfants dans une école de langue anglaise non subventionnée et de les faire admettre éventuellement dans une école subventionnée du secteur anglophone. Cette pratique constitue une iniquité et représente une brèche inacceptable dans l'application de la Charte de la langue française. La Coalition propose d'interdire cette pratique et n'exclut pas le recours à la clause dérogatoire pour atteindre cet objectif.

2- S'approprier notre culture et notre identité : constats et recommandations

La culture est un élément essentiel de notre développement identitaire. Les modes d'expressions artistiques constituent un véhicule privilégié permettant la préservation de notre mémoire collective et de notre spécificité. Elle est notre point d'ancrage avec notre histoire, mais aussi avec notre capacité d'entrevoir un avenir à l'image de nos personnalités et de notre fierté collective.

Une clé essentielle du dynamisme artistique au Québec est son ouverture sur le monde. La culture québécoise a évolué à pas de géants depuis une trentaine d'année. Elle perce de plus en plus les marchés étrangers et s'enrichit des apports d'un environnement immédiat plus multiculturel. Les influences asiatiques animant les pièces de Robert Lepage, l'écriture de Dany Laferrière, le son des musiciens du Mile-End, et l'émergence d'une gastronomie québécoise métissée de multiples influences ne sont que quelques-unes des manifestations de cette évolution. Le Québec culturel moderne se redessine avec fécondité tous les jours en conservant sa couleur et sa personnalité propre.

Les Québécois souscrivent à un modèle de gestion de la diversité culturelle fondée sur l'ouverture, la tolérance et la compréhension mutuelle. Cette approche repose sur l'idée que la diversité forme la richesse des nations. Elle suppose une participation active de la société d'accueil à l'intégration des nouveaux venus. Selon la Coalition, ce principe se décline au Québec par la place centrale de marqueurs d'identité fondamentaux au nombre desquels figurent son héritage historique, la langue française, les idéaux démocratiques et les principes de la laïcité de l'État et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

La culture est plus qu'un objet de fierté collective et un réservoir inépuisable de créativité. Elle est aussi une source de développement économique importante pour le Québec. Le secteur de la culture génère des revenus de 5 milliards de dollars annuellement (ce qui représente environ 5 % du PIB) et fournit de l'emploi à près de 170 000 travailleurs de manière directe et indirecte. Contrairement aux autres grandes provinces canadiennes, le Québec est un exportateur net de produits culturels et ce pour deux raisons. Il consomme peu de produits en provenance de l'extérieur en comparaison avec sa consommation de produits locaux, et réussit à exporter une grande partie de sa production à l'international. La Coalition entend s'appuyer sur ce constat pour imprimer une direction nouvelle à la politique culturelle. L'objectif visé est d'accroître davantage le flux positif des échanges culturels du Québec en favorisant une plus grande diffusion de ses produits artistiques au Québec même et à l'étranger. Les retombées positives de cette politique sont claires. Une diffusion accrue des produits artistiques québécois constitue à la fois un moyen privilégié d'enrichir le patrimoine culturel des Québécois et une stratégie avisée de développement économique.

D'un point de vue strictement financier, l'effort de l'État québécois en matière de culture se démarque de celui des autres provinces avec une contribution per capita largement supérieure à la moyenne canadienne (373\$ vs 292\$). Le contribuable québécois, via ses impôts, joue son rôle crucial en matière de soutien au développement des industries culturelles avec une contribution de près d'1 milliard de dollars annuellement en aide directe, en achats gouvernementaux et en crédits d'impôt aux entreprises culturelles. En tant que consommateur, le contribuable peine cependant à soutenir les efforts des secteurs privés et collectifs en culture. Les ménages québécois dépensent environ 551 dollars par année comparativement au ménage canadien moyen, qui dépense 667 dollars. La différence s'accroît encore plus en comparant les ménages québécois et ontariens (721 dollars par an).

Nous croyons que le Québec a fait, dans le passé, de bons choix en contribuant de façon importante au soutien du milieu culturel québécois. Mais nous pensons qu'il est encore possible de faire mieux en imprimant une direction plus claire à ses efforts. À cette fin, la Coalition propose donc un plan d'action qui s'articule autour de deux objectifs très précis. Le premier

consiste à stimuler la demande pour les produits culturels québécois au Québec. Le second consiste à accentuer les efforts afin d'aider à l'exportation des produits culturels québécois et pour assurer un financement adéquat des grands événements touristiques à contenu culturel. Pour atteindre ces objectifs, la Coalition propose le maintien, en valeur réelle, du niveau des budgets actuels dédiés à la Culture et l'ajout d'une somme de 150 millions de dollars annuellement afin de mieux soutenir les efforts de diffusion et de développement de marchés locaux, internationaux et numériques.

Les moyens préconisés pour atteindre ces objectifs sont les suivants :

Stimuler la demande pour les produits culturels québécois

Proposition 1. Source de développement et épanouissement, les arts aident notre jeunesse à mieux grandir. Mais encore faut-il lui permettre d'y être exposée. Pour ce faire, nous proposons que les budgets des milieux scolaires et préscolaires dédiés aux arts et à la culture soient augmentés de 50 millions de dollars annuellement. Cette somme permettra à chaque enfant du Québec d'assister, en sus des activités déjà offertes, à davantage de productions culturelles québécoises.

Coût estimé de la mesure : 50 millions de dollars.

Soutenir l'exportation des œuvres et de la culture québécoises

Proposition 2. Le développement du Québec passe par notre capacité collective de percer de nouveaux marchés. Que ce soit en danse, en musique, en littérature, en métiers d'arts ou en cinéma, nous avons besoin de nous produire sur la scène internationale afin d'assurer le développement de productions ambitieuses et à la hauteur de nos aspirations, tout en désirant offrir aux citoyens du Québec des produits capables de rivaliser avec l'offre constante de produits culturels étrangers. Dans ce contexte, l'État se doit de jouer un rôle d'accompagnement d'initiatives de développement de marchés via ses sociétés d'État et le ministère des Relations internationales. La Coalition propose de mieux soutenir l'exportation des produits culturels du

Québec à l'étranger et d'assurer la présence culturelle du Québec dans l'univers numérique (Web) en augmentant les budgets prévus à cette fin de 75 millions de dollars par année. La ventilation de ce soutien accru serait la suivante :

- 25 millions de dollars additionnels pour l'aide au développement international à la SODEC;
- 25 millions de dollars additionnels pour l'aide au développement international au CALQ;
- 15 millions de dollars additionnels pour les initiatives de mise en marché sur les nouvelles plateformes (coordonnées par Télé-Québec);
- 10 millions de dollars additionnels au ministère des Relations internationales afin de développer une programmation culturelle québécoise dans chacune de ses délégations à l'étranger et faire la promotion de la spécificité artistique, culinaire et touristique du Québec.

Coût estimé de la mesure : 75 millions de dollars.

Assurer la pérennité du financement des grands événements culturels touristiques

Proposition 3. Compte tenu de leur impact important sur le développement culturel et le développement touristique québécois, les grands événements culturels se doivent de compter sur un financement adéquat et prévisible à long terme. Face au désengagement du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec se doit de prendre ses responsabilités en assurant un financement stable de ces grands événements. De plus, un plan de développement des installations publiques existantes de diffusion se doit d'être proposé au milieu artistique et à l'ensemble des Québécois afin d'assurer la mise en valeur d'une infrastructure sous-utilisée et coûteuse. La coalition propose donc l'injection de 25 millions de dollars additionnels annuellement afin : 1) de permettre d'assurer la pérennité financière et artistique de ces événements, 2) de mousser davantage leur promotion à l'échelle internationale, 3) de permettre ainsi leur présentation dans des lieux de qualité.

Coût estimé de la mesure : 25 millions de dollars.

Coût et financement des mesures proposées

Le coût total des mesures additionnelles proposées pour mieux protéger le français et promouvoir la culture québécoise est de 400 millions de dollars. Le financement de ces mesures sera assuré par le réaménagement de certains crédits d'impôt aux entreprises qui totalisent 4 milliards de dollars par année.

Principales sources

Les informations utilisées dans ce texte proviennent notamment des sources suivantes :

Conseil supérieur de la langue française. 2011. *Mémoire pour la consultation publique sur la planification de l'immigration pour la période 2012-2015*. Québec : Gouvernement du Québec.

Conseil supérieur de la langue française. 2011. *La langue d'enseignement au cégep – Avis à la Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*. Québec : Gouvernement du Québec.

Institut de la statistique du Québec. *Données sur la langue et l'éducation*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de l'immigration et des Communautés culturelles. 2011. *Consultation 2012-2015 : La planification de l'Immigration au Québec pour la période 2012-2015*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2011. *Consultation 2012-2015 : Caractéristiques de l'immigration au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec.

Office québécois de la langue française. *Données sociolinguistiques*. Québec : Gouvernement du Québec.

Secrétariat du Conseil du Trésor. 2011. *Budget de dépenses 2011-2012*. Québec : Gouvernement du Québec.

Statistiques Canada. *Données des recensements de 2006, 2001 et 1996*. Ottawa : Gouvernement du Canada.

Vérificateur général du Québec. 2010. *Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale du Québec pour l'année 2010-2011, tome 1*. Québec : gouvernement du Québec.